Wallonie | Certificat PEB

Bâtiment résidentiel existant

Numéro :	20260929014311
Établi le :	29/09/2026
Validité maximale :	29/09/2036

ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT DANS SON ÉTAT ACTUEL

Informations générales

Adresse :	**Quai Edouard-Van-Beneden, 10 0173 4020 Liège**
Logement certifié comme :	**Appartement**
Date de construction :	**Entre 1946 et 1960**
Parcelle cadastrale :	**62816D0272/00N000**
Date d'octroi du permis de bâtir :	**Inconnue**
Référence du permis :	-



Performance énergétique et indicateurs spécifiques

PEB **D**

Performance de l'enveloppe	INSUFFISANTE
Performance des installations de chauffage	BONNE
Performance des installations d'eau chaude sanitaire	EXCELLENTE
Système de ventilation	AUCUN
Utilisation d'énergies renouvelables	NON

Version du protocole : 01-sept.-2026
Version du logiciel de calcul : 5.0.1

Évaluation énergétique

Surface de plancher chauffé (A_{Ch}) :		**83 m²**
Consommation finale d'énergie :		**24 214 kWh/an** **292 kWh/m².an**
Consommation totale d'énergie primaire (E_{Total}) :		**24 494 kWh/an**
Consommation spécifique d'énergie primaire (E_{Spec}) :	**D**	**296 kWh/m².an**
Énergie renouvelable produite sur site :		**0 %**
Impact sur le changement climatique		
Émissions de CO_2 totales, sur le cycle de vie du bâtiment :		-
Émissions de CO_2 opérationnelles, lors de l'utilisation du bâtiment :		**54 kg CO_2/m².an**

Certificateur

Certifié par **PIRARD Catheline**

Certificateur agréé n° **CERTIF-P2-01496**

Signature du certificateur

Digitally signed by Catheline Pirard (Signature)
Date: 2026.09.29 13:50:20 CEST
Reason: PACE

Wallonie | Certificat PEB

Bâtiment résidentiel existant

Numéro :	20260929014311
Établi le :	29/09/2026
Validité maximale :	29/09/2036

MON PARCOURS DE RÉNOVATION VERS LE LABEL A

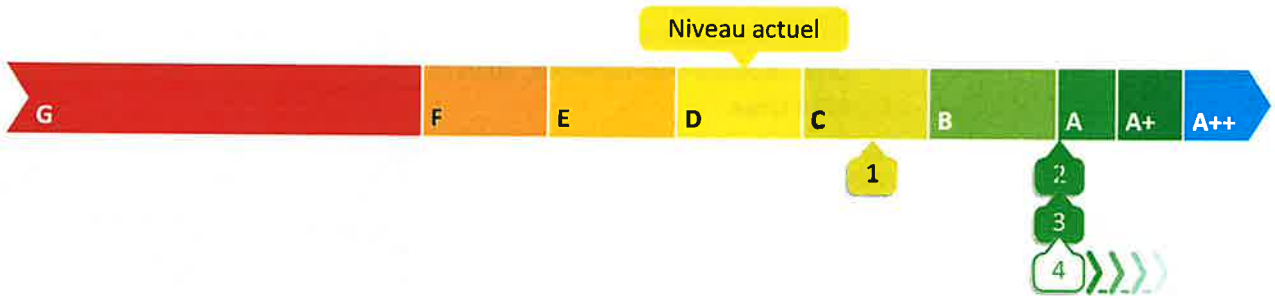

DÉTAIL DES ÉTAPES

Étapes [1]	Éléments concernés	Mesures	Label avant	Label après
1	Ouvertures présentant un niveau d'isolation très insuffisant	24 m² d'ouvertures à remplacer	D	C
2	Murs présentant un niveau d'isolation très insuffisant	49 m² de murs à isoler	C	A
3	Ventilation	Mise en place d'un système de ventilation type C+	A	A
4	Chauffage et eau chaude sanitaire	Mise en place d'un système décarboné à haut rendement	A	
	Énergies renouvelables	Mise en place d'une installation photovoltaïque si nécessaire		

ESTIMATION DES TRAVAUX VERS LE LABEL PEB A [2]

Le budget nécessaire pour atteindre le label A ne peut être estimé car ce logement fait partie d'un immeuble multi-résidentiel / collectif et que certains travaux devraient être envisagés de façon commune.
Pour budgétiser les travaux, une analyse globale de l'immeuble devra être réalisée.
Veuillez vérifier le statut juridique de l'immeuble avant d'envisager des travaux.

(1) L'ordre des étapes proposées est défini automatiquement par le logiciel, notamment en fonction de l'importance des déperditions. Il ne s'agit toutefois peut-être pas de l'ordre le plus pertinent à l'échelle de l'ensemble du bâtiment lorsque celui-ci comporte plusieurs logements et/ou des systèmes collectifs. Un audit global de l'immeuble permettra de définir les priorités des travaux à réaliser à l'échelle de celui-ci.
(2) Voir la dernière page de ce document pour comprendre l'objectif du parcours de rénovation vers le label A.

COMPRENDRE ET ANALYSER L'ÉVALUATION ÉNERGETIQUE DE MON LOGEMENT

Le volume protégé

Description du volume protégé du logement par le certificateur :

L'ensemble de l'appartement se trouve dans le volume protégé.

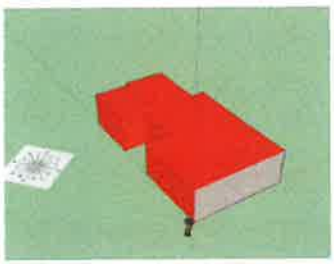

Illustration du volume protégé

Le volume protégé de ce logement est de 220 m³.

La surface de plancher chauffé

La surface de plancher chauffé de ce logement est de 83 m².

La consommation annuelle d'énergie primaire

La consommation annuelle théorique d'énergie primaire de ce logement est de 24 494 kWh.

La consommation spécifique et le label énergétique

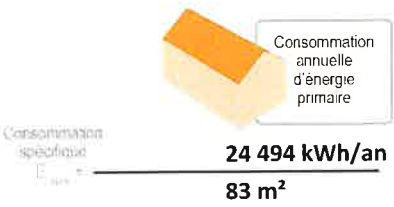

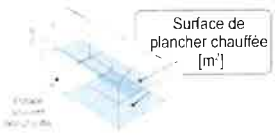

La consommation spécifique de ce logement est de 296 kWh/m².an.

Le label correspondant est : PEB D

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE

INSUFFISANTE : 204 kWh/m².an

DESCRIPTION DE L'ENVELOPPE = 75% des déperditions

Code	Nom	Type	Surface	Présence isolation (4)	Preuves	Valeur U (W/m²K)	Évaluation	% de déperditions	Recommandations	Valeur U visée (W/m²K)	Étape rénovation
Ensemble des ouvertures = 33% des déperditions											
F1	Alu DV de 1993	Fenêtre métallique Double vitrage	12 m²	-	-	4,33	Performance très insuffisante	16%	À remplacer	1,3	1
F2	SV bois	Fenêtre bois Simple vitrage	3 m²	-	-	5	Performance très insuffisante	5%	À remplacer ou revitrer	1,3	1
F5	SV bois panneau	Fenêtre bois Simple vitrage	9 m²	-	-	4,66	Performance très insuffisante	12%	À remplacer ou revitrer	1,3	1
Ensemble des murs = 43% des déperditions											
M1	Mur extérieur	Mur plein	49 m²	Non	-	2,9	Isolation très insuffisante	43%	À isoler	0,2	2

(4) Codes relatifs aux isolants : CELL = cellulose, CG = verre cellulaire, CH = chaume, EPS = polystyrène expansé, FV = fibres végétales, ICB = liège, MW = laine minérale, PEF = polyéthylène extrudé, PF = mousse phénolique, PRB = produit réfléchissant à bulles, PRM = produit réfléchissant multicouche, PUR/PIR = Polyuréthane, XPS = polystyrène extrudé

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE (suite)

VENTILATION = 21% des déperditions

	Locaux secs	OAR ou OAM (5)	Locaux humides	OER ou OEM (5)	Évaluation	% de déper-ditions	Recommandation	Étape rénova-tion
La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement.	Séjour Chambre 1 Chambre 2	aucun aucun aucun	Salle de Bain Cuisine Toilette	aucun aucun aucun	Absence de système de ventilation	21%	Mettre en place un système C «à la demande» composé de grilles d'amenées d'air dans les châssis des locaux secs (OAR) et d'extracteurs d'air sur hygrostat dans les locaux humides (OEM).	3

ÉTANCHÉITÉ à L'AIR = 4% des déperditions

	Description	Évaluation	% de déper-ditions	Recommandation	Étape rénova-tion
Une mauvaise étanchéité à l'air contribue à une consommation énergétique plus importante.	Le niveau d'étanchéité à l'air peut être objectivé par la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air appelé aussi «Blower Door Test». Il permet de quantifier la quantité d'air qui s'enfuit par les «trous» de l'enveloppe (dessous de portes, raccords entre les parois, ...) et d'identifier les fuites d'air principales. Absence de test réalisé pour ce logement.	En l'absence de test : « Valeur par défaut défavorable de 12 $m^3/(h.m^2)$ considérée »	4%		

BILAN DES DÉPERDITIONS

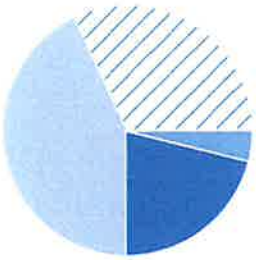

Toitures	-1%
Ouvertures	33%
Murs	43%
Planchers	0%
Ventilation	21%
Étanchéité à l'air	4%

(5) Les locaux secs doivent être équipés d'ouvertures d'alimentations réglables (OAR) ou d'ouvertures d'alimentation mécaniques (OAM). Les locaux humides doivent être équipés d'ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou d'ouvertures d'évacuation mécaniques (OEM).

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DES SYSTÈMES

Performance des installations de chauffage

BONNE

76% de rendement

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

EXCELLENTE

66% de rendement

Utilisation d'énergies renouvelables

DESCRIPTION DES SYSTÈMES

Type	Description	Évaluation de la source d'énergie	Évaluation de la performance	Recommandations	Étape rénovation
Chauffage central	Chaudière, gaz naturel, à condensation Aucune canalisation non isolée située dans des espaces non chauffés ou à l'extérieur Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance	Le système existant fonctionne avec de l'énergie fossile et devra dès lors être remplacé à moyen terme	Le système existant présente un bon rendement	-	

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DES SYSTÈMES (suite)

DESCRIPTION DES SYSTÈMES

Type	Description	Évaluation de la source d'énergie	Évaluation de la performance	Recommandations	Étape rénovation
Production d'eau chaude sanitaire instantanée	Production instantanée par chaudière, gaz naturel, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° variable (la chaudière n'est pas maintenue constamment en température), date de fabrication inconnue (1) Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 1 et 5 m de conduite	Le système existant fonctionne avec de l'énergie fossile et devra dès lors être remplacé à moyen terme	Le système existant présente un excellent rendement	-	

Wallonie | Certificat PEB

Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20260929014311
Établi le : 29/09/2026
Validité maximale : 29/09/2036

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Parcours de rénovation vers le label PEB A

*Selon les prescriptions européennes, la classe PEB d'un bâtiment s'évalue sur une échelle allant du Label A au Label G. Le **Label PEB A correspond aux bâtiments à émissions nulles**, c'est-à-dire **sans recours aux énergies fossiles**. C'est la raison pour laquelle, pour atteindre ce Label A, quel que soit le rendement de vos systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire, s'ils sont alimentés par des énergies fossiles, une recommandation correspondra à leur remplacement par des systèmes décarbonés à haut rendement.*
Un calendrier d'objectifs de label permettra de réglementer l'amélioration progressive des logements existants.
Le parcours de rénovation présenté dans ce certificat vous permet déjà de visualiser l'impact des travaux, étape par étape, sur le résultat de votre certificat PEB.

Énergie primaire

***L'énergie primaire**, c'est l'énergie qui est prélevée à la planète. Les pertes pour transformer les «matières premières énergétiques» en énergie utilisable dans le logement sont prises en compte.*
L'électricité est fortement impactée par cette prise en compte car les pertes de transformation en centrale sont très importantes : en effet, pour obtenir 1 kWh d'électricité sur le réseau, il faut consommer 2,5 kWh d'énergie primaire.
Actuellement, pour les autres énergies utilisées dans le logement, la méthode de calcul considère les pertes de transformations comme négligeables.

Importance des preuves acceptables

Qu'il s'agisse du certificat de la situation existante ou des mises à jour après travaux, le certificateur ne pourra valoriser dans le certificat que les éléments qu'il peut constater visuellement ou pour lesquels vous disposez de preuves dites «acceptables».
*Il est dès lors essentiel de **conserver des preuves de tous les travaux réalisés** mais aussi, si nécessaire, de réaliser des sondages pour justifier de la situation de départ si des isolants sont déjà présents dans le logement. La liste des preuves acceptables est disponible sur le site https://energie.wallonie.be ou auprès de votre certificateur.*

Estimation du prix des travaux

*Dans le cas de copropriétés et/ou de logements équipés de systèmes collectifs, **une estimation complète du prix des travaux ne peut pas être réalisée sur base de l'analyse d'un logement seul**. Celle-ci doit porter sur la totalité de l'immeuble et des équipements et le coût doit être réparti entre les différents logements au prorata des règles établies par la copropriété.*
*Parlez-en à votre syndic pour faire réaliser un **audit global de l'immeuble**.*
*Par ailleurs, selon les travaux retenus, un **permis d'urbanisme** pourrait être nécessaire. Renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre commune. Les frais d'établissement de plans et de suivi des travaux par un architecte doivent également être pris en compte.*
***Des aides** peuvent contribuer au financement de vos travaux. Toutes les informations sont disponibles sur le site : https://logement.wallonie.be*

Pour des conseils personnalisés

Si vous souhaitez bénéficier de conseils personnalisés et adaptés aux contraintes techniques de votre logement ou si vous souhaitez analyser la combinaison d'autres travaux pour atteindre le label PEB A, faites appel à un auditeur logement. Il vous aidera également à affiner l'estimation des travaux sur base des techniques de rénovation retenues.
La mission des auditeurs est payante, mais elle peut être prise en charge dans les aides évoquées ci dessus.
La réalisation d'un audit peut aussi être une condition d'accès préalable à certaines aides pour des travaux.

Audit Logement

La liste des auditeurs agréés est disponible sur le site http://energie.wallonie.be

Wallonie énergie Guichets

Les guichets de l'énergie sont également à votre disposition pour répondre gratuitement à vos questions et vous aider à comprendre votre certificat PEB